

# Études et Résultats



N° 824 • décembre 2012

## La fréquentation des établissements d'accueil du jeune enfant par les moins de 3 ans

En 2007, en France métropolitaine, 20 % des enfants de moins de 3 ans fréquentent au moins une fois dans la semaine un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE). Ces établissements regroupent les crèches collectives, les crèches de personnel, les crèches familiales, les crèches parentales, ainsi que les haltes-garderies et les jardins d'enfants. Mais seulement la moitié de ces enfants y passent la majeure partie de la semaine. Pour les autres, les EAJE sont utilisés comme relais du mode de garde principal, généralement assuré par les parents. Ainsi, un tiers de la fréquentation journalière des EAJE correspond à une solution de garde complémentaire.

Les familles ont plus souvent recours aux EAJE en zones urbaines où l'offre de place est plus importante. Les ménages aux niveaux de vie les plus élevés optent plus fréquemment pour un mode de garde payant (assistante maternelle, EAJE ou garde à domicile). Mais les enfants gardés en EAJE sont d'origine plus modeste que ceux accueillis dans les autres modes de garde payants.

Après réductions et crédits d'impôt, faire garder son enfant en EAJE coûte en moyenne 1,10 euro de l'heure pour le mode de garde principal, et 0,90 euro de l'heure pour un mode de garde complémentaire.

### Marie ACS

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)  
Ministère de l'Économie et des Finances  
Ministère des Affaires sociales et de la Santé  
Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social

**S**elon l'enquête Mode de garde (encadré 1), 475 000 enfants de moins de 3 ans fréquentent au moins une fois dans la semaine un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) [encadré 2], soit 21 % des enfants de moins de 3 ans. La même année, environ 330 000 places sont offertes en EAJE pour les enfants de moins de 6 ans [Bailleau, 2009]. Plusieurs enfants peuvent occuper successivement la même place au cours de la semaine, expliquant l'écart entre le nombre d'enfants accueillis et le nombre de places offertes. En effet, moins de la moitié des enfants de moins de 3 ans qui fréquentent un EAJE y passent la majeure partie du temps du lundi au vendredi entre 8 heures et 19 heures : parmi les enfants de moins de 3 ans, seulement 10 % sont gardés à titre principal dans une telle structure. Les autres enfants (11 % des moins de 3 ans) fréquentent un établissement d'accueil en complément de leur mode de garde principal, assuré le plus souvent par leurs parents (graphique 1).

### Seul un quart des enfants accueillis dans un EAJE le fréquente les 5 jours de la semaine

Parmi les enfants fréquentant les EAJE au moins une fois dans la semaine, seul un quart est accueilli les cinq jours de la semaine. La moitié s'y rend en revanche au plus trois jours par semaine (tableau 1). Cet accueil occasionnel est le plus répandu dans les haltes-garderies, où 91 % des enfants sont gardés au plus trois jours par semaine, dont un tiers seulement un jour par semaine. Les crèches collectives et les crèches familiales accueillent aussi des enfants trois jours ou moins par semaine, mais dans une moindre mesure : c'est le cas de respectivement 37 % et 23 % des enfants accueillis. En effet, les crèches familiales accueillent les enfants le plus souvent quatre jours par semaine, le mercredi étant le jour le moins fréquenté<sup>1</sup>. Enfin, l'accueil en EAJE est quasiment inexistant les samedis et les dimanches.

Par ailleurs, l'activité des parents, et notamment leur temps de travail, se répercute sur le nombre de jours passés en EAJE. Deux tiers des enfants allant en EAJE cinq jours par semaine, ont deux parents qui travaillent à temps complet (ou un parent pour les familles monoparentales). Et la moitié des enfants dont au moins un parent travaille à 80 % sont gardés seulement quatre jours par semaine.

### Un tiers de la fréquentation journalière ne correspond pas au mode de garde principal

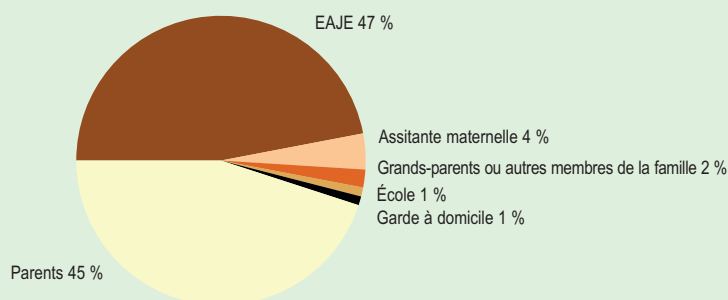
Environ 320 000 enfants sont présents dans les EAJE chaque jour,

hormis le mercredi où ils sont environ 260 000. En moyenne, un tiers des effectifs journaliers sont des enfants accueillis en complément de leur mode de garde principal. Or sur la semaine entière, ils représentent plus de la moitié des enfants gardés en EAJE. Leur fréquentation occasionnelle sur quelques jours par semaine explique cet écart.

Près de trois quarts des enfants fréquentant les haltes-garderies sont gardés, les jours où ils sont accueillis, au plus une demi-journée, le matin ou l'après-midi (3 heures en moyenne). Certaines crèches accueillent également les enfants sur des demi-journées : 14 % des enfants gardés en crèches collectives, de per-

GRAPHIQUE 1

### Mode de garde principal\* des enfants de moins de 3 ans fréquentant un EAJE



\* Du lundi au vendredi, de 8 heures à 19 heures.

**Lecture** • 45 % des enfants de moins de 3 ans qui fréquentent un EAJE sont gardés à titre principal par leurs parents.

**Champ** • Enfants de moins de 3 ans fréquentant un EAJE en France métropolitaine.

**Sources** • Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, DREES, 2007.

ENCADRÉ 1

### L'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants en 2007

L'enquête « Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants » a été réalisée au cours des mois d'octobre et novembre 2007 en France métropolitaine par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), en partenariat avec la CNAF et l'INSEE, auprès d'un peu plus de 8 000 ménages avec un enfant de moins de 7 ans et demi (enfant né le 1<sup>er</sup> mai 2000 ou après). Parmi eux, 4 500 ménages ont au moins un enfant de moins de 3 ans. Les parents enquêtés ont notamment indiqué au moyen d'un calendrier quelles personnes ou organismes avaient la responsabilité de leur(s) enfant(s) au cours de la semaine précédant l'enquête (ou la semaine antérieure en cas de congé, maladie ou garde alternée de 2 jours ou plus).

Ces données permettent de repérer les enfants de moins de 3 ans qui ont fréquenté un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) au moins une fois pendant cette période, constituant le champ de l'étude. Elles permettent de déterminer pour chaque enfant de moins de 3 ans si l'EAJE est le mode de garde principal, c'est-à-dire le mode de garde dans lequel l'enfant passe le temps le plus long du lundi au vendredi, de 8 heures à 19 heures. Lorsque l'enfant fréquente un EAJE sans que celui-ci soit son mode de garde principal, on parle alors de mode de garde complémentaire.

L'enquête a également recueilli des informations sur les coûts à la charge des familles pour cette garde, et sur les caractéristiques sociodémographiques de ces familles.

1. Il n'est pas possible dans le cadre de cette enquête de déterminer si ce sont les parents qui ne souhaitent pas faire garder leurs enfants le mercredi ou si ces crèches ne proposent pas d'accueil ce jour-là.

sonnel ou parentales et 13 % de ceux en crèches familiales sont dans ce cas (tableau 1).

Ces différents usages des EAJE jouent sur l'affluence dans ces établissements aux différentes heures de la journée (graphique 2). Deux pics d'affluence ont lieu le matin et l'après-midi avec une chute de la fréquentation entre 12 heures et 14 heures. Ils correspondent aux enfants qui sont gardés en EAJE uniquement le matin ou uniquement l'après-midi. Il y a environ 15 000 enfants de plus le matin que l'après-midi.

### L'accueil très matinal et l'accueil tardif sont plutôt rares

Peu d'enfants sont accueillis dans les EAJE avant 8 heures au moins un jour dans la semaine (16 % des enfants). L'accueil matinal est plus courant en crèches familiales où 22 % des enfants arrivent avant 8 heures le matin. À la fin de la journée, 16 % des enfants quittent l'EAJE après 18 heures au moins un jour dans la semaine, et seuls 5 % après 18 heures 30. Neuf enfants sur dix sont récupérés directement par leurs parents, et 2 % sont confiés à un intervenant payant (assistante maternelle, garde à domicile ou baby-sitter).

Toutefois, l'amplitude des horaires de garde en EAJE varie selon la taille de l'unité urbaine, surtout à la fin de la journée. Dans l'agglomération parisienne 8 % des enfants quittent ainsi la structure d'accueil après 18 heures 30 au moins une fois par semaine, soit deux fois plus souvent que dans les communes rurales.

### L'accueil en EAJE est plus répandu dans les zones urbaines

L'offre de places en EAJE est plus élevée dans les grandes villes, et les disparités de taux d'équipement entre départements sont importantes : ceux de la région parisienne et du sud de la France disposent d'un nombre de places d'accueil collectif, rapporté à leur population d'enfants de moins de 3 ans, supérieur à la moyenne nationale [Bailleau, 2009].

■ TABLEAU 1

## Présence et durée passée en EAJE selon le type d'établissement

	Ensemble des enfants de moins de 3 ans fréquentant un EAJE	Nombre de jours par semaine de présence en EAJE				Proportion journalière moyenne d'enfants gardés en EAJE au plus une demi-journée*	Durée journalière passée en EAJE			Durée hebdomadaire passée en EAJE
		3 jours ou moins	4 jours	5 jours	Ensemble		Demi-journée ou moins	Plus d'une demi-journée	Ensemble	
Crèche collective, de personnel, ou parentale	59 %	37 %	27 %	36 %	100 %	14 %	3 h 45	8 h 40	7 h 45	29 h 45
Crèche familiale	12 %	23 %	42 %	35 %	100 %	13 %	4 h 30	8 h 55	8 h 00	32 h 00
Halte-garderie	29 %	91 %	ns	ns	100 %	76 %	3 h 00	8 h 40	4 h 15	8 h 50
<b>Ensemble</b>	<b>100 %</b>	<b>51 %</b>	<b>23 %</b>	<b>26 %</b>	<b>100 %</b>	<b>27 %</b>	<b>3 h 25</b>	<b>8 h 35</b>	<b>6 h 45</b>	<b>24 h 00</b>

\* Une demi-journée commence avant 12 heures et se termine au plus tard à 14 heures (matinée), ou commence au plus tôt après 12 heures et se termine après 14 heures (après-midi).

ns : non significatif.

**Lecture** • Parmi les enfants fréquentant une crèche familiale au moins une fois par semaine, 23 % y vont 3 jours ou moins par semaine. Dans ces crèches, 13 % des enfants sont gardés au plus une demi-journée en moyenne par jour. Les enfants de moins de 3 ans fréquentant une crèche familiale y passent en moyenne 8 heures par jour et 32 heures par semaine.

**Champ** • Enfants de moins de 3 ans fréquentant un EAJE en France métropolitaine.

**Sources** • Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, DREES, 2007.

■ ENCADRÉ 2

## Les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)

Les EAJE sont des structures qui accueillent les enfants de moins de six ans, en assurant leur éveil et leur socialisation. Ils accompagnent les parents dans leur fonction d'éducation, les aident à concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle. Ils regroupent différents types d'établissements.

- Les **crèches collectives** accueillent collectivement et de façon régulière ou occasionnelle les enfants de moins de 4 ans.
- Les **crèches de personnel** (ou crèches d'entreprise), implantées sur le lieu de travail ou à proximité, accueillent les enfants du personnel d'une ou de plusieurs entreprises ou établissements publics (administrations, hôpitaux...).
- Les **crèches parentales** sont gérées par des parents dans le cadre d'une association. Les parents participent à tour de rôle, selon leurs disponibilités, à l'accueil des enfants aux côtés des professionnels de la crèche.
- Les **crèches familiales** regroupent des assistantes maternelles agréées qui gardent des enfants à leur domicile, mais rejoignent à intervalles réguliers les locaux collectifs de la crèche dédiés à différentes activités.
- Les **haltes-garderies** accueillent les enfants de manière occasionnelle et sur de courtes durées, mais aussi de façon plus permanente.
- Les **jardins d'enfants** sont des structures d'éveil réservées aux enfants âgés de 2 à 6 ans.
- Les **micro-crèches**, destinées aux enfants âgés de moins de 6 ans, peuvent accueillir au maximum dix enfants. Ce type de structure, qui existait de façon expérimentale depuis 2007, fait partie du dispositif de droit commun depuis juin 2010.
- Les **jardins d'éveil** sont des structures intermédiaires entre la crèche et l'école maternelle, accueillant les enfants de 2 à 3 ans avant leur entrée à l'école maternelle.

Ces établissements sont généralement gérés par des collectivités territoriales telles que les mairies, ou les départements, mais peuvent aussi être associatifs, parentaux ou dépendre d'entreprises privées. Leur fonctionnement est financé par une participation des familles, et par la prestation de service unique (PSU) ou le CMG « structure » de la PAJE (encadré 3).

Les enfants de moins de 3 ans gardés dans les jardins d'enfants ont été exclus du champ de l'étude en raison de leurs trop faibles effectifs dans l'enquête. Les effectifs des enfants fréquentant les crèches parentales et les crèches de personnel étant également relativement faibles, seule la distinction entre les haltes-garderies, les crèches familiales et les autres crèches a pu être faite. Enfin, l'enquête Mode de garde réalisée en 2007 ne permet pas de distinguer les micro-crèches, encore expérimentales et peu nombreuses, des crèches collectives, et à la date de l'enquête, les jardins d'éveil n'existaient pas encore.

Cependant, à taux d'équipement départemental équivalent<sup>2</sup>, les familles résidant dans l'agglomération parisienne ou en zone urbaine recourent davantage aux EAJE que celles vivant dans des communes rurales. Elles ont une probabilité entre 2,5 et 3,2 fois plus élevée de faire garder leur enfant dans un EAJE par rapport aux familles résidant en milieu rural, à caractéristiques équivalentes (type de famille, nombre d'enfants, activité, catégorie socioprofessionnelle, niveau de vie, taux d'équipement du département) [tableau 2] ; ceci sans doute car quelles que soient les caractéristiques des départements les crèches sont davantage situées en milieu urbain.

### Des parents qui travaillent plus souvent à temps complet

Dans 43 % des ménages ayant recours aux EAJE les deux parents travaillent à temps complet, contre seulement 34 % pour l'ensemble des ménages ayant des enfants de moins de 3 ans. L'écart est encore plus important lorsque l'EAJE est le

mode de garde principal de l'enfant : dans ce cas, pour 61 % des ménages, les deux parents travaillent à temps complet. À caractéristiques équivalentes, lorsque les deux parents travaillent (à temps partiel ou complet), la probabilité que leur enfant de moins de 3 ans fréquente un EAJE est 1,4 à 2 fois plus élevée que celle des ménages où au moins un parent est inactif ou au chômage (tableau 2).

La quotité de travail des parents influe notamment sur le caractère principal ou occasionnel de ce mode de garde. Aussi, plus le temps de travail des parents est long, plus la probabilité que l'EAJE soit le mode de garde principal de l'enfant est élevée.

Toutefois, parmi les ménages utilisant un mode de garde payant (EAJE, assistante maternelle ou garde à domicile), ceux dont les deux parents sont actifs à temps complet ont une probabilité 3,3 fois plus faible de recourir à un EAJE plutôt qu'à un autre mode de garde payant, par rapport à ceux dont au moins un parent est inactif ou au chômage. Ce

résultat peut en partie tenir à la possibilité de durées d'accueil plus courtes en EAJE (par exemple l'accueil par demi-journée, ou un seul jour par semaine) par rapport aux autres modes de gardes payants (assistantes maternelles ou garde à domicile).

### Les familles ayant recours aux EAJE sont moins aisées que celles utilisant les autres modes d'accueil payants

Le niveau de vie<sup>3</sup> des familles fréquentant les EAJE est en moyenne 20 % plus élevé que celui des familles ayant un enfant de moins de 3 ans. Cet écart s'explique notamment par la plus forte activité des parents, qui augmente à la fois le niveau de vie et la probabilité que l'enfant soit en EAJE. Cependant, parmi les familles qui utilisent un mode de garde payant (EAJE, assistante maternelle ou garde à domicile), celles qui ont le niveau de vie le plus faible ont une probabilité 4,3 fois plus élevée de fréquenter un EAJE que les familles ayant le niveau de vie le plus élevé, et ce à caractéristiques équivalentes (tableau 2). Ainsi, en moyenne les ménages aux niveaux de vie les plus élevés ont plus souvent recours à un mode de garde payant. Mais parmi ces ménages, ce sont les moins aisés qui fréquentent les EAJE, les plus aisés recourant davantage à une assistante maternelle agréée ou à une garde à domicile, le coût de cette dernière étant plus élevé que celui d'un EAJE [Blanpain, 2009].

### Une heure de garde en EAJE coûte en moyenne 1 euro aux familles

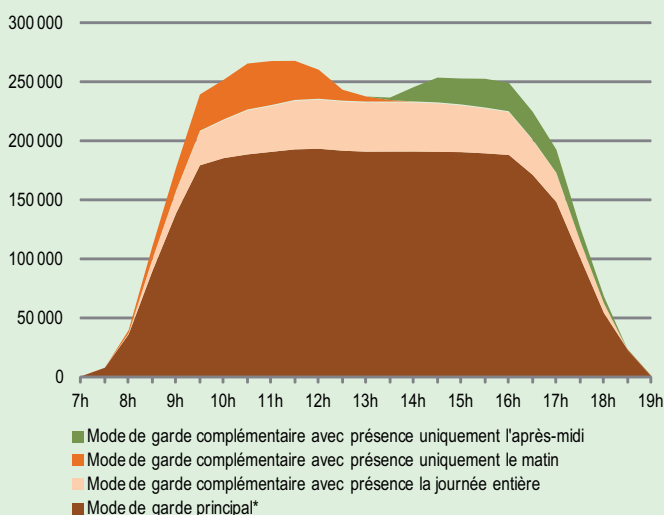
Après crédits et réductions d'impôt (encadré 3), le coût horaire moyen de la garde en EAJE s'élève à 1 euro. Lorsque l'EAJE est le mode de garde principal, une heure de garde coûte en moyenne 1,10 euro aux parents (tableau 3). Elle coûte toutefois 20 centimes de moins lorsque l'EAJE est un mode de garde complémentaire. Cette différence tient au fait que le coût de l'EAJE est fixé selon les revenus des parents : lorsque l'EAJE est le mode de garde principal, les deux parents sont plus

2. Le taux d'équipement départemental peut toutefois masquer de grandes disparités. Il existe des zones locales où l'équipement est très faible, voire inexistant.

3. Le niveau de vie correspond ici au revenu du ménage, net de cotisations sociales et de la CSG, avant impôts et incluant les prestations familiales, rapporté au nombre d'unités de consommation (UC) du ménage. Les unités de consommation sont définies de la manière suivante : 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 aux enfants de moins de 14 ans.

GRAPHIQUE 2

### Affluence moyenne des enfants en EAJE selon l'heure et le type de mode de garde



\* Le nombre d'enfants gardés principalement en EAJE qui ne sont présents dans ces établissements qu'une demi-journée seulement est négligeable, aussi la distinction entre la présence sur la journée entière ou seulement sur une demi-journée n'est pas faite pour ces enfants.

**Lecture** • En moyenne, 190 000 enfants dont le mode de garde principal est l'EAJE sont présents à 12 heures dans un EAJE. À 11 heures, 270 000 enfants sont présents dans un établissement d'accueil, quel que soit leur mode de garde. Cette moyenne est réalisée sur les cinq jours de la semaine, incluant le mercredi.

**Champ** • Enfants de moins de 3 ans fréquentant un EAJE en France métropolitaine.

**Sources** • Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, DREES, 2007.

■ TABLEAU 2

## Caractéristiques sociodémographiques des familles ayant un enfant de moins de 3 ans et probabilités de fréquenter un EAJE

	Fréquentant un EAJE	Ensemble des moins de 3 ans	Probabilité <sup>(1)</sup> de fréquenter un EAJE	Ensemble des moins de 3 ans ayant un mode de garde payant	Probabilité <sup>(1)</sup> de fréquenter un EAJE plutôt qu'un autre mode de garde payant	EAJE est le mode de garde principal	EAJE est un mode de garde complémentaire	Pour les familles fréquentant un EAJE, probabilité <sup>(1)</sup> que ce soit le mode de garde principal
<b>Situation familiale et résidentielle</b>								
<b>Type de famille</b>								
Couple	88 %	89 %	ns	92 %	ns	87 %	89 %	réf
Famille monoparentale	12 %	11 %	ns	8 %	ns	13 %	11 %	1,8**
Total	100 %	100 %		100 %		100 %	100 %	
<b>Taille de l'unité urbaine</b>								
Commune rurale	14 %	25 %	réf	27 %	réf	8 %	20 %	réf
Unité urbaine de moins de 100 000 habitants	26 %	28 %	2,5***	26 %	ns	18 %	32 %	1,2***
Unité urbaine de 100 000 à 1 999 999 habitants	33 %	28 %	3,2***	27 %	4,2***	34 %	33 %	2,2*
Agglomération parisienne	27 %	19 %	2,7***	20 %	4,3***	40 %	15 %	3,7***
Total	100 %	100 %		100 %		100 %	100 %	
<b>Nombre de places en EAJE pour 100 enfants dans le département</b>								
1 <sup>er</sup> tercile	21 %	31 %	réf	28 %	réf	17 %	25 %	ns
2 <sup>e</sup> tercile	30 %	33 %	1,3***	35 %	1,2**	27 %	33 %	ns
3 <sup>e</sup> tercile	49 %	36 %	2,1***	37 %	2,1***	56 %	42 %	ns
Total	100 %	100 %		100 %		100 %	100 %	
<b>Situation professionnelle des parents</b>								
<b>Activité des parents<sup>(2)</sup></b>								
Au moins un parent inactif ou au chômage	31 %	45 %	réf	19 %	réf	12 %	49 %	réf
Au moins un parent travaille à 50 % ou moins <sup>(3)</sup>	9 %	6 %	2,0***	7 %	ns	5 %	12 %	2,6***
Au moins un parent travaille à temps partiel à plus de 50 % <sup>(4)</sup>	17 %	15 %	1,5***	22 %	0,3***	22 %	13 %	12,4***
Les deux parents travaillent à temps complet	43 %	34 %	1,4***	52 %	0,3***	61 %	26 %	7,8***
Total	100 %	100 %		100 %		100 %	100 %	
<b>Niveau de vie du ménage<sup>(5)</sup></b>								
1 <sup>er</sup> quintile	12 %	20 %	ns	7 %	4,3***	8 %	17 %	ns
2 <sup>e</sup> quintile	15 %	20 %	ns	11 %	3,2***	9 %	20 %	ns
3 <sup>e</sup> quintile	20 %	20 %	1,4**	21 %	ns	18 %	21 %	ns
4 <sup>e</sup> quintile	27 %	20 %	1,6***	29 %	1,8**	32 %	22 %	ns
5 <sup>e</sup> quintile	26 %	20 %	réf	32 %	réf	33 %	20 %	ns
Total	100 %	100 %		100 %		100 %	100 %	

\*\*\* Significatif au seuil de 1 % - \*\* Significatif au seuil de 5 % - \* Significatif au seuil de 10 % - ns : non significatif au seuil de 10 % - réf : référence.

(1) En plus des caractéristiques présentes dans le tableau, la taille de la fratrie et la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage ont été prises en compte dans les modèles.

(2) Ou parent unique en cas de famille monoparentale.

(3) Si en couple, l'autre travaille soit à 50 % ou moins, soit à plus de 50 %, soit à temps complet.

(4) Si en couple, l'autre travaille à plus de 50 % ou à temps complet.

(5) Le niveau de vie correspond ici au revenu du ménage, net (de cotisations sociales et de CSG) avant impôts, incluant les prestations familiales, rapporté au nombre d'unités de consommation.

**Lecture** • Dans 61 % des ménages ayant un enfant de moins de 3 ans qui fréquente un EAJE en tant que mode de garde principal, les deux parents travaillent à temps complet. Les ménages avec au moins un enfant de moins de 3 ans vivant dans l'agglomération parisienne ont une probabilité 2,7 fois plus élevée de recourir à un EAJE plutôt que de ne pas y recourir, par rapport aux ménages ayant au moins un enfant de moins de 3 ans vivant dans une commune rurale, à caractéristiques équivalentes (type de famille, taux d'équipement du département, taille de la fratrie, catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage, activité des parents et niveau de vie du ménage).

**Champ** • Ménages ayant un enfant de moins de 3 ans en France métropolitaine.

**Sources** • Enquête Modes de garde et d'accueil de jeunes enfants, DREES, 2007.

souvent des actifs à temps complet, et leur niveau de vie par unité de consommation du ménage est de ce fait plus élevé que celui des ménages ayant recours à ces établissements à titre complémentaire (tableau 2). Le coût de la garde complémentaire est ainsi mécaniquement plus faible.

Pour les 20 % de ménages les moins aisés ayant un enfant de moins de 3 ans, le coût horaire de la garde en EAJE s'élève en moyenne à 0,55 euro après réduction d'impôt. À l'opposé, le coût horaire de la garde en EAJE est presque 3 fois plus élevé pour les 20 % des ménages les plus aisés, et atteint 1,55 euro.

Le coût de la garde en EAJE représente en moyenne 85 % des frais de garde totaux lorsque l'EAJE est un mode de garde complémentaire. Cette proportion peut paraître élevée pour une solution de garde complémentaire, mais dans la majorité des cas le mode de garde principal n'est alors pas payant (parents, grands-parents, école...).

Seule une famille sur dix cumule plusieurs modes de gardes payants dont les EAJE, en tant que mode de garde principal ou complémentaire. Dans huit cas sur dix, l'EAJE vient alors en complément de la garde chez une assistante maternelle, ou d'une garde à domicile. Dans les autres cas, l'EAJE est généralement le mode de garde principal complété par du baby-sitting.

■ TABLEAU 3

### Coût horaire moyen de la garde en EAJE

En euros

	Type de fréquentation des EAJE					
	Garde principale		Garde complémentaire		Ensemble	
	Coût horaire moyen avant et après réduction d'impôt (en euros)					
	Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après
<b>Niveau de vie (par unité de consommation)</b>						
1 <sup>er</sup> quintile	0,95	0,60	1,10	0,55	1,05	0,55
2 <sup>e</sup> quintile	1,20	0,70	1,25	0,65	1,25	0,65
3 <sup>e</sup> quintile	1,25	0,75	1,40	0,75	1,35	0,75
4 <sup>e</sup> quintile	1,70	1,15	1,75	0,95	1,75	1,05
5 <sup>e</sup> quintile	2,10	1,50	2,75	1,60	2,35	1,55
<b>Ensemble</b>	<b>1,65</b>	<b>1,10</b>	<b>1,70</b>	<b>0,90</b>	<b>1,65</b>	<b>1,00</b>

**Lecture** • Après crédits et réductions d'impôt, le coût horaire en EAJE s'élèvera en moyenne à 0,60 euro pour le mode de garde principal pour les 20 % des ménages les moins aisés.

**Champ** • Ménages ayant un enfant de moins de 3 ans en France métropolitaine.

**Sources** • Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, DREES, 2007.

### ■ ENCADRÉ 3

#### Le financement du fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant

##### La prestation de service unique (PSU)

La CAF et la MSA participent au fonctionnement des structures d'accueil du jeune enfant en versant une aide aux gestionnaires de ces établissements, la prestation de service unique (PSU).

La PSU correspond à la prise en charge de 66 % du prix de revient horaire de l'accueil des enfants âgés de moins de 4 ans, dans la limite d'un prix plafond fixé annuellement par la CNAF, déduction faite des participations familiales. Certains EAJE ne bénéficient pas de la PSU, notamment lorsque le prix horaire réalisé dépasse le seuil d'exclusion fixé par la CNAF.

##### La participation des familles

La participation des familles aux frais d'accueil est fondée sur le principe d'un taux d'effort (barème national fixé par la CNAF) qui varie en fonction des ressources du foyer, du nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales, de la présence d'un enfant en situation de handicap. Ce barème est appliqué à toutes les familles qui confient régulièrement ou occasionnellement leur enfant à un EAJE bénéficiant de la PSU, excepté quelques cas de majorations tolérées.

Les parents peuvent obtenir des crédits ou réductions d'impôt plafonnés relatifs aux dépenses engagées pour la garde de leurs enfants en EAJE.

##### Le CMG « structure » de la PAJE

Les gestionnaires de micro-crèches ou de crèches familiales gérées par des associations ou des entreprises, peuvent opter pour un financement direct aux familles. Les gestionnaires fixent alors librement la tarification appliquée aux familles mais ne bénéficient pas de la PSU. Les familles perçoivent directement une aide forfaitaire de la CAF ou de la MSA, au moyen du complément de libre choix du mode de garde de la PAJE dénommé « CMG structure ».

## Pour en savoir plus

- Ananian S., Robert-Bobée I., 2009, « Modes de garde et d'accueil des enfants de moins de 6 ans en 2007 », *Études et Résultats*, DREES, n° 678, février.
- Bailleau G., 2009, « L'offre d'accueil collectif des enfants de moins de 6 ans en 2007 », *Études et Résultats*, DREES, n° 681, février.
- Blanpain N., 2009, « Les dépenses pour la garde des jeunes enfants », *Études et Résultats*, DREES, n° 695, juin.
- Borderies F., 2012, « L'offre d'accueil collectif des enfants de moins de 3 ans en 2010 », *Études et Résultats*, DREES, n° 803, juin.
- Observatoire national de la petite enfance, 2012, *L'accueil du jeune enfant en 2011 - Données statistiques*, CNAF.
- Pelamourgues B., 2009, « L'activité des équipements d'accueil du jeune enfant en 2007 », *l'essentiel*, CNAF-DSER, n° 91, octobre.